



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

**PREAVIS MUNICIPAL**

**No 39/2020**

**au Conseil communal**

\* \* \*

**Crédit de construction**

**Secteur Sous-Lavaux : déviation des Eaux Usées et  
raccordement des Eaux Claires au bassin de rétention**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Introduction**

Le crédit de construction qui vous est présenté fait suite à l'adoption, en séance du Conseil communal du 8 octobre 2015, du Préavis municipal No 60/2015 "Crédit d'étude – Déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires dans la zone de Sous-Lavaux".

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) prévoit de procéder à la mise en conformité des collecteurs des Eaux Usées (EU) et des Eaux Claires (EC) dans le secteur Sous-Lavaux. Le projet correspond à la mesure n°2 et sa priorité de réalisation est à court terme (2016-2021). Cette mesure vient en complément à la réalisation du bassin de rétention dans le même secteur.

Lors de l'étude du PGEE, des problèmes avaient été mis en évidence grâce aux passages caméras et visites des chambres. Ils sont résumés ci-dessous :

- Les collecteurs EC/EU ont été enfouis au fond du vallon lors du remblayage de la décharge de Sous-Lavaux, à une profondeur de 10 à 12 m.;
- Une partie des collecteurs qui assurent l'évacuation de la partie Sud-Est de la commune passent sous le bâtiment de l'EMS Donatella Mauri;
- Le collecteur EU est dégradé dans la majeure partie de sa longueur et son étanchéité n'est plus garantie;
- Sur un tiers environ de sa longueur, le collecteur EU est déformé et sa résistance n'est plus garantie (risque d'effondrement);
- Les chambres doubles permettent un transfert des EU vers les EC en cas de fortes pluies et une mise en charge du réseau EC, occasionnant de fortes et régulières pollutions du ruisseau.

Les travaux prévus dans ce préavis sont une des mesures qui visent à régler les problèmes récurrents de pollution du ruisseau Sous-Lavaux. Un train de mesures est prévu pour résoudre cette situation dans ce secteur.

Des campagnes de recherches de pollution actuellement en cours ont permis de confirmer que des biens-fonds étaient mal raccordés. Leurs Eaux Usées s'écoulent dans les Eaux Claires en permanence.

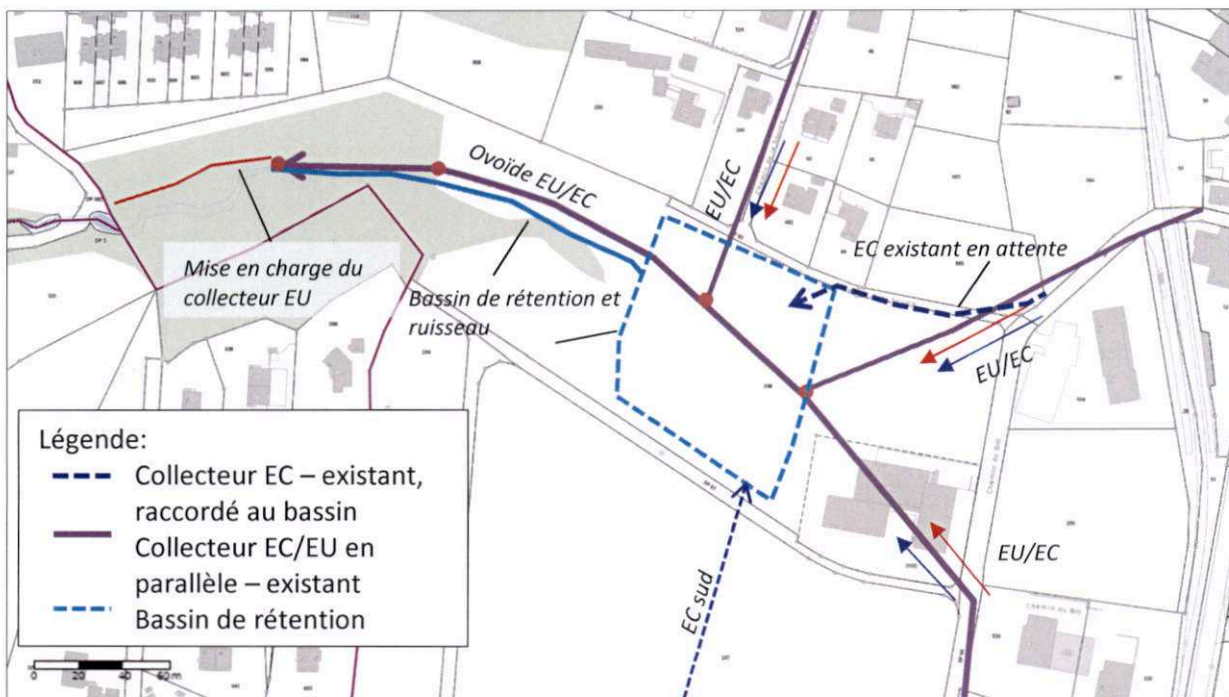
De plus, des chambres doubles font partie des équipements du réseau communal, ce qui engendre des pollutions en temps de pluie par les mises en charge des canalisations.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Municipalité vous propose, via ce préavis, d'accorder un crédit de construction pour la mise en conformité des évacuations EU/EC dans le secteur Sous-Lavaux. Le plan de situation et le descriptif des travaux illustrent et détaillent le présent préavis.

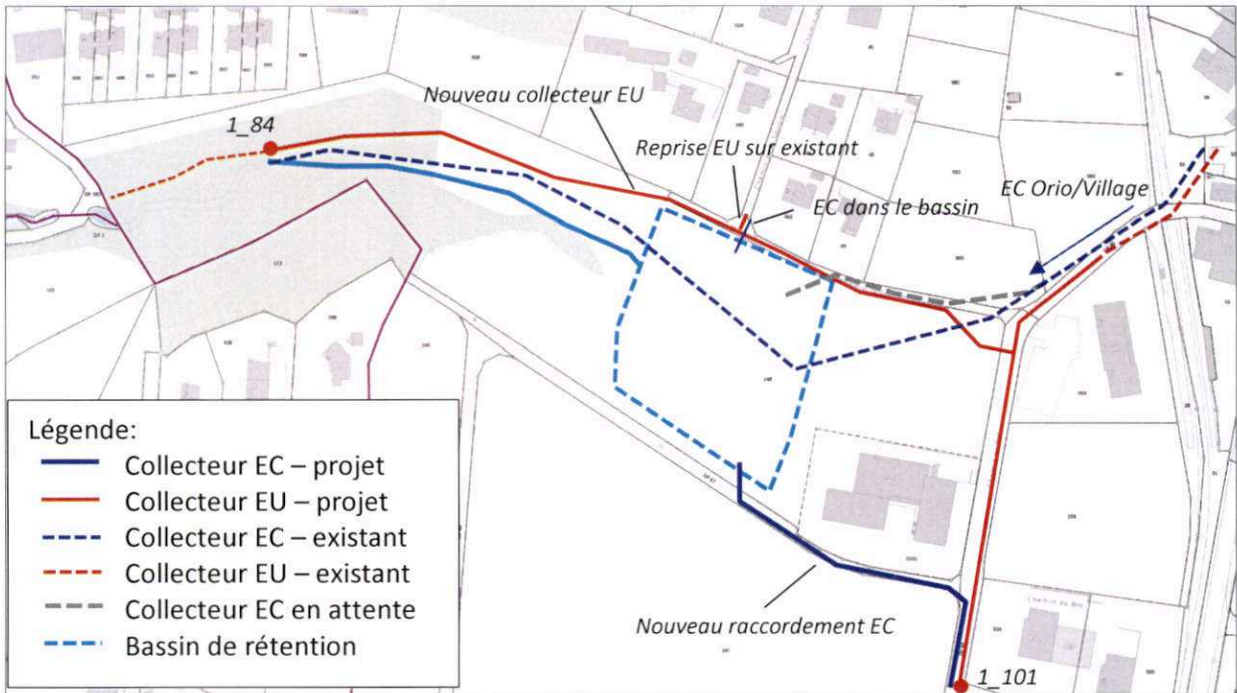
## 2. Plan de situation et zones d'interventions

La figure ci-dessous présente la situation des travaux et les zones d'interventions du projet mentionnés dans ce préavis. Coordonnées approximatives X/Y 2'535'781/1'157'134.

### Situation actuelle des évacuations des EU/EC :



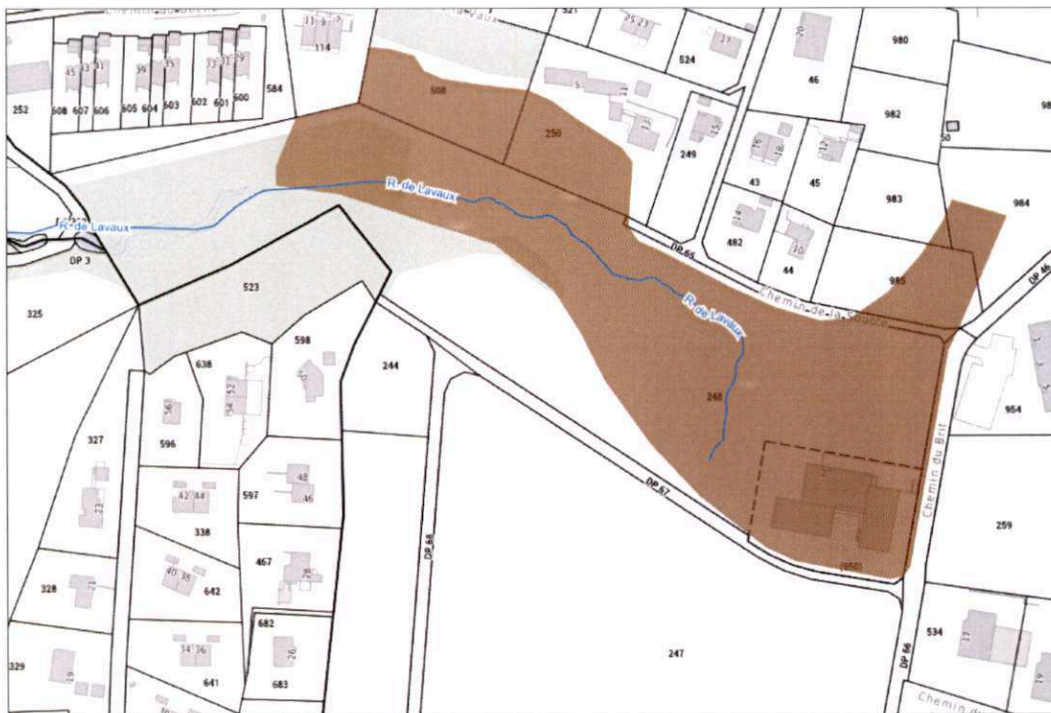
### Situation après travaux des évacuations des EU/EC



A noter que la reprise des Eaux Claires provenant des chemins de l'Orio/Village sera traitée lors du projet du réaménagement du passage sous voies du LEB et de la 3ème partie de la réalisation du quartier de Pré Jaquet.

### 3. Particularités géologiques

Le secteur Sous-Lavaux est caractérisé par un remblai artificiel sur une bonne partie du tracé. Les travaux du bassin de rétention ont permis de se rendre compte de la qualité des terres. Elles ont dû être triées et acheminées dans des décharges spéciales. L'image ci-dessous montre la situation de la zone de remblai. Un suivi environnemental s'impose pour cette zone.



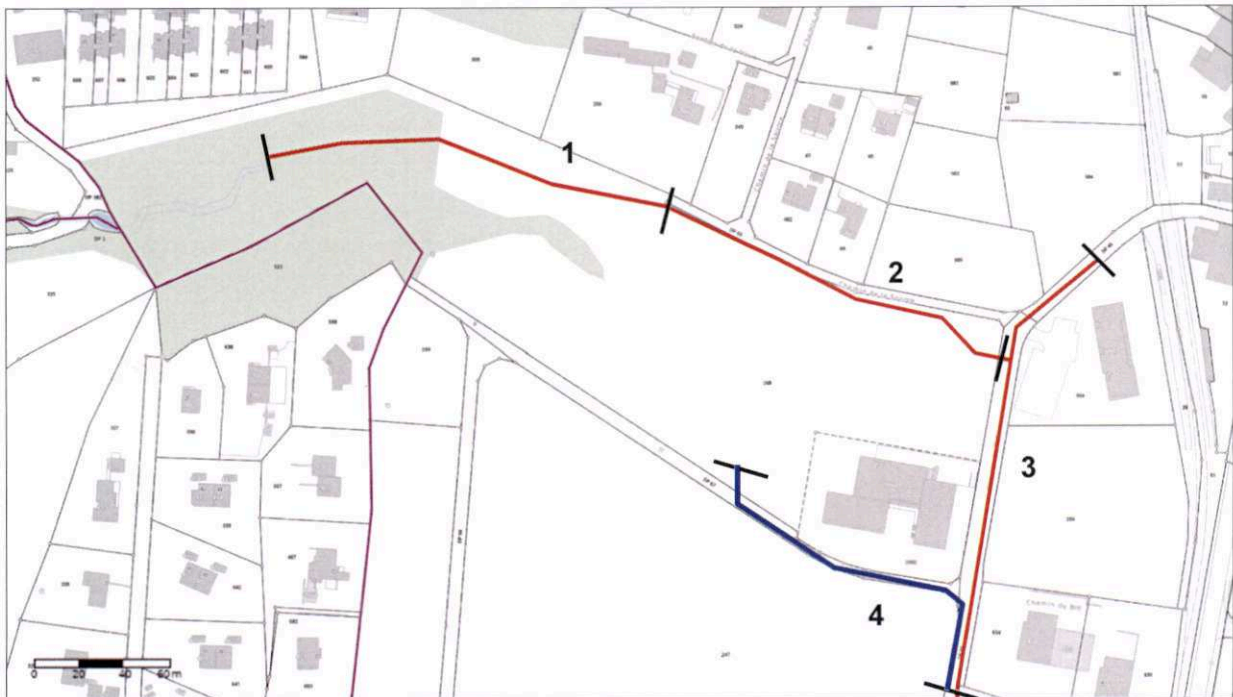
Source : [https://www.geo.vd.ch/theme/eaux\\_sites\\_poll\\_thm](https://www.geo.vd.ch/theme/eaux_sites_poll_thm)

Compte-tenu d'un avancement linéaire du chantier, la réalisation préalable d'une campagne d'investigations permettant d'établir un plan de gestion des terrassements n'est pas aussi impérative que pour une fouille de bâtiment. Elle l'est pour l'établissement d'un budget d'élimination des déblais en décharge, sachant que si la pollution est mineure, il n'est pas exclu que le canton autorise un remblayage avec des déblais faiblement pollués. Les prestations pour ces reconnaissances préalables in situ, analyses et suivi du chantier, sont notées dans le poste 805 du tableau des coûts figurant au point 5.

#### **4. Description des travaux projetés**

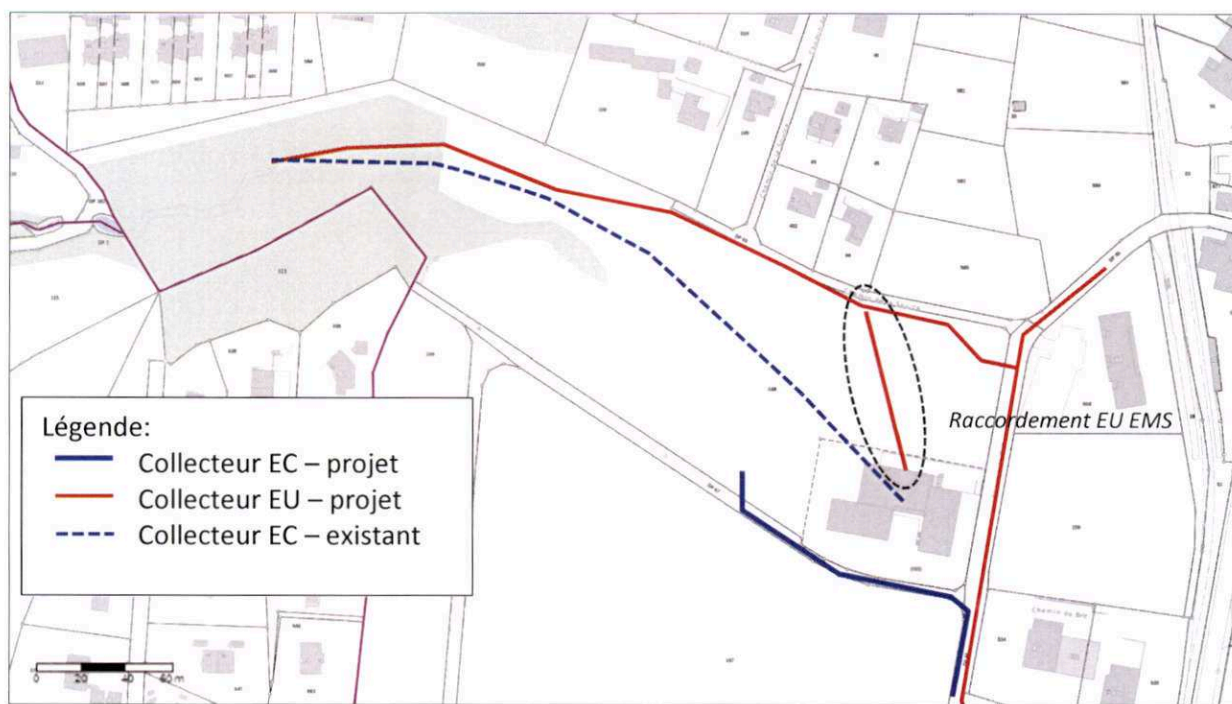
Le projet prévoit la réalisation d'un nouveau collecteur d'Eaux Usées de diamètre 400 mm. depuis la chambre EU 1\_83 proche de l'exutoire EC actuel jusqu'à la chambre n°1\_101, sur le chemin du Brit (voir situation page précédente), en passant par le chemin de la Source et le chemin du Brit. Les branchements EU privés et publics latéraux seront repris dans le nouveau collecteur. Les Eaux Claires provenant du chemin de la Source seront raccordées dans le bassin. Les Eaux Claires provenant du chemin du Village transiteront encore par la canalisation existante sous le bassin. Celles provenant du quartier de Rebaterel (Sud) seront déviées dans un nouveau collecteur qui sera raccordé au bassin de rétention.

Les travaux se subdivisent en 4 parties principales :



- 1. Raccordement sur existant et partie "champs/forêt"** : cette partie correspond à la partie aval du projet et prévoit de se raccorder sur le réseau existant, à proximité de l'exutoire EC.
- 2. Chemin de la Source** : le collecteur sera posé le long du chemin de la Source; les branchements privés EU seront repris et le collecteur d'Eaux Claires du chemin de la Source sera raccordé au bassin de rétention.
- 3. Chemin du Brit** : Le collecteur d'Eaux Usées sera posé sur tout le chemin du Brit avec une reprise des Eaux Usées provenant du chemin du Village et une autre provenant du Sud de la commune.
- 4. Chemins du Belvédère/Brit** : Un collecteur diamètre 1000 à 1200 mm. d'Eaux Claires sera réalisé sur le chemin du Belvédère, jusqu'à la limite du projet, sur le ch. du Brit.

Les travaux comprennent aussi le raccordement de l'EMS. Le branchement d'Eaux Usées du bâtiment 646 au chemin du Brit 2 sera repris depuis la chambre existante à l'intérieur du bâtiment. Actuellement, les Eaux Usées et les Eaux Claires se raccordent dans une chambre communale qui se situe au sous-sol du bâtiment. Les Eaux Usées doivent donc être raccordées dans la nouvelle canalisation. Le point de raccordement se situe sous le chemin de la Source. Les Eaux Claires continueront à être évacuées par la canalisation sous le bassin.



## 5. Coûts des travaux à réaliser

Les différents travaux prévus sont décrits ci-dessous :

- **Travaux de génie civil pour pose de nouveaux collecteurs (poste 201)** : tous les travaux d'excavation des terres, de pose des collecteurs, des chambres d'accès. Cela comprend aussi la reprise de tous les branchements jusqu'en limite de propriété et la réfection de la route sur la partie des collecteurs. Les coûts liés au tri et au transport des déchets du remblai sont aussi compris dans ce montant.
- **Frais secondaires** : les frais secondaires comprennent les honoraires des différents ingénieurs et géomètres (postes 801 à 804), les sondages de reconnaissances, analyses et suivi environnemental (poste 805), l'assurance RC & TC (poste 806) et toutes les indemnités liées aux travaux.
- Les **divers et imprévus** représentent environ 9 % des postes 100 et 200 (poste 808).

Le tableau suivant présente les coûts de construction prévus. Le montant des honoraires est calculé sur le coût de l'ouvrage; son coût est estimé à **Fr. 1'850'000.--** TTC.

Rubrique	Description	Coûts HT Fr.
<b>100</b>	<b>TRAVAUX PREPARATOIRES</b>	<b>20'000.--</b>
101	Inspections caméras	20'000.--
<b>200</b>	<b>TRAVAUX DE GENIE CIVIL</b>	<b>1'350'000.--</b>
201	Travaux pour pose de nouveaux collecteurs	1'350'000.--
<b>800</b>	<b>FRAIS SECONDAIRES</b>	<b>221'200.--</b>
801	Honoraires – Direction de travaux	140'000.--
802	Honoraires – Géomètre	10'000.--
803	Honoraires – Ingénieur structure	9'000.--
804	Honoraires - Géotechnicien	19'700.--
805	Reconnaisances, analyses et suivi environnemental	27'500.--
806	Assurance RC & TC	7'000.--
807	Plantations - Forêt	8'000.--
<b>808</b>	<b>Divers et imprévus (~9 % des postes 100 et 200)</b>	<b>125'000.--</b>
	<b>Total brut</b>	<b>1'716'200.--</b>
	TVA 7.7 %	132'147.40
	<b>Total</b>	<b>1'848'347.40</b>
		<b>Coût total estimé TTC Fr.</b>
	<b>Total arrondi</b>	<b><u>1'850'000.--</u></b>

## 6. Planning de l'étude et des travaux

Etapes	Période
Mise à l'enquête	mai 2020
Projet d'exécution	juin - août 2020
Début des travaux	automne 2020 durée env. 12 à 15 mois

## 7. Procédure de marchés publics

Conformément à la Loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de **Fr. 500'000.--** HT pour un marché de construction), la procédure utilisée est celle du "marché en procédure ouverte".

## 8. Financement de la construction

Cette dépense, qui sera amortie sur une durée maximale de 30 ans, est prévue au Budget 2020, Projets futurs - crédits à voter, PGEE, conduites existantes, pour un montant de **Fr. 1'850'000.--**.

La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

## 9. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N°39/2020 adopté en séance de Municipalité du 27 janvier 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

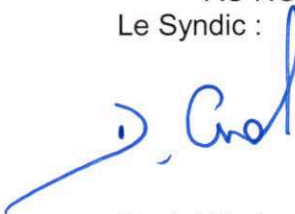
#### décide :

- d'accorder un crédit de construction de **Fr. 1'850'000.--** TTC pour la déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires au bassin de rétention dans le secteur Sous-Lavaux;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.


AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

  
Daniel Crot



  
Nicole Pralong

Municipal en charge du dossier : M. Blaise Jaunin  
Syndic : M. Daniel Crot

Romanel-sur-Lausanne, le 28 janvier 2020